

ACHERES LA FORET
CAISSE DES ECOLES des ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux et le 10 décembre à 9 h 30, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Patrice MALCHERE, Laëtitia SALINGROD, Caroline MAILLARD, Jamal AARIB, Fanny CHANTEMARGUE, Alexa KONTZLER.

Membres absent excusés :

Emmanuel DELANGLE donne pouvoir à Monsieur le Président
Didier MORLOT, Marlène FUCHS.

Secrétaire de séance :

Caroline MAILLARD

Nb de Mb afférent au C.A.: 11

Convocation : 23/09/2022

Nb de Mb en exercice : 9

Publication : 17/12/2022

Nb de Mb qui ont pris part aux délibérations : 7

CENTRE DE LOISIRS

BILAN D'ACTIVITES 2022

Recettes année 2022

Journées /enfant	839
Journées d'ouverture	34
Total recettes	16 497.15 €

Centre de loisirs

	Nombre de jour/enfant	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Recette : titres émis
Enfants achérois	532	101	94	10 028.30 €
Enfants extérieurs	307	62	42	5 562.10 €
Total	839	163	136	15 590.40 €

Garderie

Forfait 2.25 €	Nombre de garderie/enfant	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Recette : titres émis
Enfants achérois	320	57	41	720.00 €
Enfants extérieurs	83	16	12	186.75 €
Total	403	73	53	906.75 €

Durant les 34 jours d'ouverture, on observe une moyenne de 25.6 enfants par jour soit plus de 5 enfants au quotidien de plus que l'an passé. La fréquentation a été grandissant. Les derniers parents à se manifester sont désormais sur liste d'attente dans l'espoir d'un désistement. A titre d'information, la moyenne de fréquentation du centre les années passées était la suivante. 2017 : 18, 2018 : 17, 2019 : 21, 2020 : 18, 2021 : 20

FONCTIONNEMENT 2022

Tarifs

En 2022, les tarifs suivants ont été appliqués :

- ❶ pour les enfants scolarisés à l'école des Vaublans
- | | |
|---|--------------|
| Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine | |
| 1 ^{er} enfant | 20.00 €/jour |
| A partir du 2 ^{ème} enfant | 16.40 €/jour |
| Si inscription 4 ou 5 journées par semaine | |
| 1 ^{er} enfant | 17.50 €/jour |
| A partir du 2 ^{ème} enfant | 15.20 €/jour |
- ❷ pour les enfants extérieurs
- | | |
|---|--------------|
| Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine | 24.70 €/jour |
| Si inscription 4 ou 5 journées par semaine | 21.60 €/jour |
- ❸ Garderie » : 2.25 € (forfait fixe matin ou soir)

L'assemblée vote à 6 voix pour et 1 contre (Caroline MAILLARD) d'augmenter chaque tarif de 0.20 € comme l'an passé et de fixer les **tarifs 2023** comme suit :

- ❶ pour les enfants scolarisés à l'école des Vaublans
- | | |
|---|--------------|
| Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine | |
| 1 ^{er} enfant | 20.20 €/jour |
| A partir du 2 ^{ème} enfant | 16.60 €/jour |
| Si inscription 4 ou 5 journées par semaine | |
| 1 ^{er} enfant | 17.70 €/jour |
| A partir du 2 ^{ème} enfant | 15.40 €/jour |
- ❷ pour les enfants extérieurs
- | | |
|---|--------------|
| Si inscription 1 ou 2 ou 3 journées par semaine | 24.90 €/jour |
| Si inscription 4 ou 5 journées par semaine | 21.80 €/jour |
- ❸ Tarif « garderie » : 2.45 € Forfait fixe matin ou soir – pas d'augmentation

Pour une famille avec un enfant qui fréquentera le centre de loisirs tous les jours d'ouverture, l'impact financier serait de 7.00 € pour l'année.

Jamal AARIB demande si le Centre ne pourrait pas accueillir plus d'enfants. Il lui a répondu qu'il faudrait vérifier si les locaux auraient la capacité réglementaire pour cela.

Caroline MAILLARD estime l'augmentation insuffisante au regard des augmentations de tarifs qui arrivent et se poursuivent.

Cette augmentation est faite au regard des éléments suivants :

- Augmentation du coût de l'énergie

- Augmentation des matières premières des fournitures
- Augmentation du coût des repas
- Augmentation du salaire des encadrants

Jamal AARIB demande que lui soient communiqués les données détaillées du coût du centre de loisirs afin de mesurer concrètement le déficit restant à la charge de la commune.

Rémunération du personnel d'encadrement

Il est proposé au conseil d'administration de fixer les rémunérations 2023 comme suit :

- Directeur : 12.50 € brut/h pour les directrices ayant 2 ans d'ancienneté à Achères la Forêt (augmentation de 2 %)
12.30 € brut/h maintenu pour tout autre directeur
- Animateur titulaire du BAFA : SMIC horaire
- Animateur stagiaire : 21 €/jour + bourse de formation de 400 € si Achérois

L'assemblée valide à l'unanimité les rémunérations telles que présentées.

Indemnités

Pour la préparation du séjour, l'installation du centre la veille de l'ouverture et le rangement le dernier soir, le personnel n'est pas rémunéré.

Ceci représente en temps

- Préparation = a minima deux ou trois jours pour le directeur (rédaction et mise en œuvre de son projet pédagogique, élaboration du planning d'activités, recrutement des animateurs...) et une ou deux journées pour les animateurs
- Installation et décoration du centre par toute l'équipe = 1 journée

Il est proposé au Conseil d'Administration, le maintien des indemnités de préparation et d'installation pour l'année 2023 comme suit

Pour le directeur

- séjour d'une semaine 70 €
- séjour été (3/4 semaines) 170 €

Pour l'animateur

- séjour d'une semaine 30 €
- séjour été (3/4 semaines) 60 €

L'assemblée valide à l'unanimité les indemnités telles que présentées.

Ouverture 2022

Pour rappel les dates d'ouverture pour l'année scolaire 2022-2023 ont été définies comme tel :

Vacances d'automne : du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022

Vacances d'hiver : du lundi 20 au vendredi 24 février 2023

Vacances de printemps : du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023

Vacances d'été : du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023

du lundi 21 au vendredi 25 août 2023

Marie-Laurence MASSON, directrice (depuis 2015) et Johanna LEVASSEUR, directrice (depuis 2019) assureront les directions.

Le recrutement des animateurs est de la responsabilité des directrices. Depuis quelques années, la plupart des organisateurs d'accueils collectifs subissent une pénurie de personnel et la crise sanitaire a accentué le phénomène puisque les formations ont été annulées durant plus d'un an.

Pour le centre de loisirs d'août, la commune a embauché une personne non qualifiée à la place d'un stagiaire BAFA car aucune candidature n'a été reçue pour cette semaine de prérentrée.

Cela est actuellement autorisé par le service de l'Etat de jeunesse et sports pour pallier le manque d'animateurs du aux années COVID.

Il est précisé que si une famille achéroise ne peut pas bénéficier d'un accueil de son enfant à Achères du fait d'une inscription hors délai, la commune ne participera pas aux frais d'accueil dans une structure extérieure.

Un enfant achérois est venu dernièrement se renseigner pour l'octroi d'une aide pour le financement de son BAFA à venir.

L'aide est conditionnée à l'exécution du stage pratique (3 semaines) pour un centre de loisirs de la commune.

Il est proposé par les membres de l'assemblée de faire des communications régulières auprès des achérois.

Il est précisé qu'une information permanente est disponible sur le site de la commune et que des affichages sont effectués en fonction de la difficulté de recrutement rencontrée par les directrices.

GARDERIE SCOLAIRE

Point sur la fréquentation :

Le matin : en moyenne 10 enfants pour un agent d'encadrement

Le soir

- à 16 h 30 : en moyenne 23 enfants pour deux agents – max 23 (dès que l'effectif est inférieur à 12, un seul agent reste pour s'occuper des enfants)
- à partir de 17h30 : environ 15 enfants

La garderie est davantage utilisée cette année. L'effectif des enfants accueillis plus tardivement est plus conséquent, ce qui retarde régulièrement le travail de l'agent chargé du ménage de l'école après la garderie (Problème ponctuel à surveiller ; attention à bien veiller à réduire les tâches à effectuer pour ne pas dépasser le temps de travail).

La salle de restauration est utilisée quand l'effectif est important pour répartir les enfants et permettre des activités en étant installés de façon confortable.

Concernant la prise en charge des enfants en sortie d'école, afin de simplifier les démarches des parents et d'éviter de devoir inscrire les enfants au quotidien, il conviendra pour les années à venir de proposer une modification du règlement intérieur de la garderie : il pourra mentionner que les enfants seront systématiquement orientés vers la garderie à partir du moment où aucun adulte n'est là pour les prendre en charge à la sortie d'école. Cela s'entendrait sous réserve d'une précision écrite des parents autorisant leur enfant à gérer seul le retour à la maison. A voir pour l'intégrer en parallèle dans le règlement de l'école.

Etude dirigée

Alexa KONTZLER demande s'il est possible de concrétiser l'étude débutée l'an passé.

Il est rappelé qu'une étude dirigée doit être encadrée par une personne de l'Education Nationale.

Au vu de la tarification des heures supplémentaires que cela représente, les enseignants d'Achères ont été questionnés mais ne sont pas intéressés.

Les heures supplémentaires ne sont pas défiscalisées.

Afin d'avancer sur le sujet, il est proposé ce qui suit :

Organisation d'une réunion de travail pour définir le profil et les démarches à réaliser

- Chercher le ou les enseignants intéressés
- Convenir du planning envisageable et du compromis acceptable pour les familles en termes de coût
- Informer les familles et les questionner sur leur intérêt et leur inscription probable au regard de ces éléments

Fanny CHANTEMARGUE lancera un sondage en ligne en janvier pour caler une date de réunion de travail. (Alexa KONTZLER précise qu'elle serait disponible le jeudi 12 janvier sous réserve de son planning professionnel qui lui sera communiqué dans les prochains jours).

RESTAURANT SCOLAIRE

Fréquentation

Les effectifs des trois premiers mois de l'année scolaire sont présentés :

Mois de septembre : 85 enfants en moyenne (75 en 2021/2022)

Mois d'octobre : 87 enfants en moyenne (77 en 2021/2022)

Mois de novembre : 86 enfants en moyenne (76 en 2021/2022)

Tarifs

Pour mémoire une nouvelle tarification de la cantine est appliquée depuis septembre 2017 en fonction des ressources des familles.

Point des tarifs appliqués pour cette année scolaire 2022/2023 : 3 dossiers pour quotient familial <1000.

Quotient familial	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant	Nb de familles concernées	Nombre d'enfants concernés
≥ 1 000	4.75	4.55	63	74
800 - 999	4.55	4.35	0	0
600 - 799	4.45	4.25	4	7
400 - 599	3.85	3.63	0	0
< 399	3.00	2.78	0	0

Pour calculer le quotient familial, les ressources du foyer (salaires + pensions + indemnités + prestations familiales) sont additionnées et divisées par le nombre de personnes vivant au foyer. Le chiffre obtenu est le quotient familial.

Prestation livraison des repas

Un marché a été signé avec la société API en septembre 2019. Il est reconductible trois fois donc jusqu'en aout 2023.

Le repas livré par API est facturé 2.90 € TTC mais le coût réel d'un repas avec les frais de personnel et de fonctionnement est d'environ 10 €.

Les menus sont régulièrement modifiés du fait des difficultés d'approvisionnement.

Alexa KONTZLER interroge sur la qualité des repas et la possibilité de changer de prestataire à la fin de l'année.

Caroline MAILLARD lui répond que l'appel d'offres est signé avec d'autres communes (notamment Avon, Fontainebleau, Bourron-Marlotte) et que nous ne sommes donc pas seuls à décider. Elle ajoute que certaines communes font intervenir un autre prestataire, Convivio, mais que les retours ne sont pas bons.

Fourniture de pain

Les lundis et mardis le pain est désormais fourni par la boulangerie de La Chapelle la Reine.

Les jeudis et vendredis le pain est acheté à Ury.

Paiement familles

95 % des familles ont opté pour la mise en place du prélèvement pour le règlement des factures des services périscolaires.

Concernant les 5 % restant, il est noté que des relances sont nécessaires chaque mois et représentent un temps de travail non négligeable.

Des réflexions sont en cours pour mesurer l'intérêt de proposer d'autres modes de gestion des factures.

Alexa KONTZLER demande s'il pourrait être prévu un portail de commande des repas en direct par les familles.

> Cela est à l'étude mais le coût étant tellement important au regard du service rendu qu'il convient d'analyser d'autres offres.

MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ECOLES

Point retiré de l'ordre du jour.

Prenant en compte la disponibilité de la trésorerie municipale et la date de cette assemblée, le délai est trop court pour envisager une mise en sommeil de la Caisse des écoles en garantissant une continuité du service et de sa gestion comptable.

Il est décidé de reporter cette délibération au cours de l'année 2023 et de travailler avec plus de temps sur sa mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024.

Des réunions seront organisées au cours de l'année à venir afin de définir l'organisation du groupe de travail au sein de la commission scolaire, périscolaire, sport et vie association, le règlement intérieur de ce groupe, la participation des parents et leur engagement, ...

Il est proposé d'intégrer les quelques parents volontaires (nombre à définir éventuellement) aux prochaines réunions de la caisse des écoles bien qu'ils ne puissent disposer de voix pour les votes.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation de la traversée de la route devant l'école

Alexa KONTZLER renouvelle la demande de la mise à disposition du garde champêtre pour gérer la circulation au niveau du passage piéton le matin et le soir.

Elle précise que le passage n'est pas assez sécurisé pour les enfants arrivant sans leurs parents.

La nécessité d'assermenter une personne pour s'occuper du passage piéton sera vérifiée afin de garantir la présence d'une personne au quotidien et pallier d'éventuelles indisponibilités du garde champêtre.